

A R E N E



Ile-de-France

SYNTHESE

L'offre d'électricité verte pour les collectivités et les entreprises d'Ile-de-France



conférence

Organisée par l'ARENE et Observ'ER le 14 décembre 2004 - Paris

TABLE DES MATIÈRES

Ouverture	2
Difficulté de perception des enjeux énergétiques en Ile-de-France Comment agir sur les ENR ?	
Rappel des contextes européen, français et régional pour les énergies renouvelables	2
Quel cahier des charges pour une offre verte ?	3
Que peuvent réaliser les collectivités locales ? Comment se situent les collectivités locales par rapport à l'énergie ? Les collectivités locales sont-elles tenues à une mise en concurrence ? Conséquences pour les collectivités locales Quelle TVA pour la facture d'électricité ? Maîtrise de l'énergie et énergies renouvelables	
Comment consommer de l'électricité verte ? Le mécanisme des certificats verts comme moyen de garantir cette consommation	5
Audit et certificats verts Le rôle d'Observ'ER L'état du marché	
Echanges avec la salle	6
Présentation de leurs offres par les 5 fournisseurs L'offre de DIRECT ENERGIE L'offre d'EDF L'offre d'ELECTRABEL SUEZ L'offre de GEG Gaz et électricité de Grenoble L'offre de POWEO 9 Echanges avec la salle 9	
Table ronde / Témoignage de collectivités, entreprises ayant souscrit un contrat d'achat d'électricité verte	10
Témoignage de l'hôtel Georges V Témoignage de la coopérative BIOCOOP Echanges avec la salle	
Clôture	11

OUVERTURE

Animateur de la conférence : Claude BASSIN-CARLIER, directeur de l'ARENE

Michel VAMPOUILLE

Vice-président du conseil régional Ile-de-France chargé de l'environnement, du développement durable et de l'éco-région

Difficulté de perception des enjeux énergétiques en Ile-de-France

Le conseil régional a voté en juin 2001 un dispositif visant à développer l'utilisation des énergies renouvelables (ENR) par les collectivités locales ou les bailleurs sociaux via les plans locaux de maîtrise de l'énergie et de développement des énergies renouvelables pour la réduction de l'effet de serre. Afin de renforcer ce dispositif, des forums vont être organisés au conseil régional dans le courant du 1^{er} semestre 2005, au cours desquels les acteurs de l'énergie partageront leurs visions et leurs perspectives de développement. Ces forums permettront de délibérer sur la future politique régionale ENR qui sera élargie, encore plus volontariste et mieux financée.

Le moyen d'agir, même le plus judicieux mis en place par une Région, ne s'impose pas de lui-même. L'année dernière, le budget octroyé par le conseil régional sur les ENR (5 millions d'euros) n'a pas été intégralement dépensé faute de projets.

Les élus ne prennent en effet pas encore conscience de l'enjeu énergétique : ils considèrent qu'il se consomme tellement d'énergie en Ile-de-France que le potentiel des ENR ne représenterait qu'une goutte d'eau. Le point de vue des associations elles-mêmes n'est pas très éloigné.

Quant à certains espaces ruraux franciliens qui pourraient être investis par des éoliennes, ils deviennent de plus en plus résidentiels, et tout outil de production dans ces espaces (y compris éolien) est perçu comme une gêne.

Comment agir sur les ENR ?

La Région est un petit propriétaire immobilier : elle possède les locaux du conseil régional, ceux des lycées, autant de lieux où elle peut inciter à utiliser les ENR. L'ARENE sera d'ailleurs sollicitée pour réaliser des audits énergétiques dans les lycées de la région.

Engagée sur les achats responsables, la Région devrait bientôt désigner **un élu chargé du « verdissement de**

l'administration », et à la mi-2005, être en mesure d'acheter de l'électricité verte. Je souhaite aussi que l'Ile-de-France en produise.

RAPPEL DES CONTEXTES EUROPÉEN, FRANÇAIS ET RÉGIONAL POUR LES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Philippe SALVI

Chargé de mission Energies renouvelables, ARENE Ile-de-France

En France, **l'électricité représente 22%** des consommations énergétiques finales, mais **40% des consommations d'énergies primaires**. Ces chiffres expliquent les enjeux liés à l'optimisation de la production, à la maîtrise de la consommation, et à la réduction des émissions de CO₂.

Les rendements de production d'électricité centralisée (centrales thermiques fioul charbon ou centrales nucléaires) dépassent rarement 40%. Les résultats sont meilleurs en production décentralisée, surtout en cogénération (récupération et valorisation de la chaleur), mais pour les ENR, les rendements ont moins d'importance puisque ces énergies sont souvent gratuites (soleil, vent...), renouvelables et non émettrices de gaz à effet de serre.

Les énergies renouvelables sont des énergies locales, inépuisables et non émettrices de CO₂. Elles intéressent donc au premier chef l'Union européenne dont l'objectif est de réduire sa dépendance énergétique en même temps que ses émissions de gaz à effet de serre. L'Union vise donc en 2010 le doublement de la part des ENR dans la consommation totale d'énergie (de 6 à 12%), c'est-à-dire qu'elle voudrait passer de 14% à 22% pour la part d'électricité d'origine renouvelable. Pour l'électricité, cela revient à **multiplier par 4 la production à partir des filières ENR** (hors grande hydraulique).

Malgré les développements observés en Europe dans l'éolien et la biomasse, pour le moment, la part des ENR dans la consommation d'électricité stagne car la consommation augmente plus vite. La France parie massivement sur l'éolien, qui doit passer de 150 MW installés en 2002 à 10 000 MW en 2010.

Figure : les objectifs de la France par filières énergies renouvelables pour la production d'électricité

Sources d'Enr (MW)	Installés en 2002	Objectif 2010 (en +)
Eolien	150	7000 à 14000
Biomasse (cvs biogaz)	≈ 200/300	500 à 2000
Grande Hydraulique (> 10 MW)	23 000	0
Petite Hydraulique (< 10 MW)	2000	500 à 2000
Photovoltaïque	16,5	150 à 300
Géothermie	5	20 à 150
% production électricité issue d'ER / consommation	15 %	21%

Source : Philippe SALVI, ARENE, tableau issu de données MINEFI, SER, ADEME

L'Ile-de-France recèle un potentiel en éolien de 1 000 MW (soit l'équivalent de la consommation d'électricité de 800 000 foyers). 10 à 15 projets sont à l'étude, mais aucun n'a encore vu le jour¹. La biomasse permettrait d'installer 50 MW électriques

Le solaire photovoltaïque est un autre potentiel important puisque la région IDF compte plusieurs millions de mètres carrés de toits où pourraient être installés des panneaux photovoltaïques.

Plusieurs instruments promeuvent l'électricité verte : les tarifs de rachat garantis², les appels d'offres en vue de la réalisation d'unités de production d'électricité verte, et les systèmes d'échanges de certificats verts.

QUEL CAHIER DES CHARGES POUR UNE OFFRE VERTE ?

Nicolas GARNIER
AMORCE

AMORCE est une association de collectivités locales oeuvrant sur les thématiques énergies et déchets. Elle représente à travers ses membres environ 45 millions d'habitants.

Les collectivités locales sont concernées par le gaz et l'électricité depuis les lois de 1884. En 1946, elles font le choix de revendre à EDF une partie du réseau de distribution. Aujourd'hui, la libéralisation du marché de l'énergie incite les collectivités à un **retour aux origines** : elles s'intéressent de nouveau à l'énergie.

Que peuvent réaliser les collectivités locales ?

Trois séries de directives sur la libéralisation du marché, la politique énergétique européenne et les énergies renouvelables³ campent le décor européen. En France, la loi du 10 février 2000 révisée le 3 janvier 2003 fait de l'Etat et des collectivités locales les garants du service public de l'énergie.

Avant la loi du 10 février 2000, le système électrique plaçait au cœur un opérateur unique, EDF (seules ont subsisté quelques régions et SEM).

Aujourd'hui, **les fonctions de production et de fourniture sont dissociées**, et de nouveaux acteurs apparaissent. Certains de ces acteurs n'assurent que la fourniture : ils achètent de l'électricité sur le marché de gros et la revendent aux clients éligibles (tous les consommateurs sauf les particuliers).

Enfin, la commission de régulation est l'arbitre faisant respecter les règles de ce nouveau marché.

Comment se situent les collectivités locales par rapport à l'énergie ?

L'énergie représente plus de 5% du budget de fonctionnement des collectivités locales, éparpillés dans les services ou les territoires (mairie, bibliothèque, éclairage...). Pourtant, rares sont les collectivités à être dotées d'un responsable énergie. Pour ses besoins de patrimoine, une collectivité locale consomme 300 KWh par habitant (soit 30 GWh pour 100 000 habitants). **Une ville comme Paris recense pas moins de 4 800 contrats portant sur l'énergie.**

Les collectivités locales sont-elles tenues à une mise en concurrence ?

La directive européenne de 1993 obligeant à une mise en concurrence n'a pas encore été transposée en droit français.

Un texte voté l'été dernier indique que les collectivités locales n'y sont pas contraintes, sauf pour les équipements nouveaux.

Mais ce même texte est interprété de deux façons différentes par les deux principaux groupes énergétiques (GDF et EDF). Leurs intérêts divergent, car dans le secteur du gaz, la libéralisation tarde à se mettre en place. Par ailleurs, les conditions de marché sont telles aujourd'hui que les tarifs régulés sont moins coûteux que les prix de marché... **La confusion autour de ce texte est complète et elle est entretenue.**

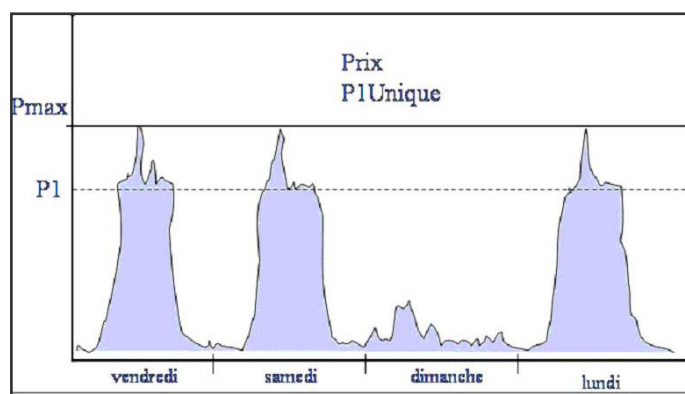
Les collectivités locales ont à signer des contrats de fourniture, des contrats de gestion d'équilibre, et des contrats d'accès aux réseaux de distribution.

Elles reçoivent en général deux factures, la première porte sur la fourniture d'électricité (en concurrence) et la deuxième sur l'accès en réseau (en monopole). A ces deux factures s'ajoute celle du contrat d'assistance à maître d'ouvrage.

Le contrat de fourniture offre désormais une palette de services (modes de facturation, outil de gestion, outil de suivi des consommations), mais les collectivités locales doivent éviter d'en être dépendantes.

Conséquences pour les collectivités locales

Figure : la courbe de charges d'un groupe scolaire



Source : Nicolas Garnier, AMORCE

En analysant les courbes de charges, des gains sont réalisables. Sur cet exemple (cf. schéma), la collectivité a pu optimiser sa courbe le samedi, jour où l'école ne recevait pas d'élèves pendant toute la journée.

Les prix deviennent intéressants lorsque la consommation est agglomérée (foisonnement), sans variations brusques. Le contrat d'accès au réseau, lui, garantit la sécurité d'approvisionnement. Aujourd'hui, la part d'accès au réseau représente la moitié du coût de l'électricité. Une optimisation reste possible en ajustant le contrat au poids de l'accès réseau (comme pour les particuliers passant de 9 à 6 KWh).

Quelle TVA pour la facture d'électricité ?

L'éventuel passage du taux de TVA applicable à l'électricité de 5,5 à 19,6% provoquerait immédiatement une augmentation du coût de nos contrats de 7%, **un chiffre**

comparable avec les gains potentiels consécutifs à la mise en concurrence... C'est dire si la TVA est un sujet d'importance.

Aux collectivités désireuses de se lancer, nous les incitons à dresser un état des lieux préalable : quelle quantité d'énergie consomment-elles, et quel est le coût ?

Tant que le contrat n'est pas signé, la collectivité locale demeure en marché régulé, et le lancement d'une procédure de consultation ne la place pas de fait dans le marché. Cependant, une fois le choix du marché dérégulé opéré, il lui sera impossible de revenir aux tarifs. Se grouper pour acheter reste possible mais complexe.

Maîtrise de l'énergie et énergies renouvelables

Le nouveau Code des marchés publics (CMP) offre aux collectivités locales **la possibilité d'introduire des critères d'attribution environnementaux**. Ces derniers ne doivent pas être abusifs et sont limités à un type de certification.

Tous les fournisseurs proposent des services d'efficacité énergétique et des énergies vertes : reste à connaître leurs garanties d'origine, leurs certifications et labels éventuels, et leurs surcoûts. Certains imputent des surcoûts jusqu'à 20% alors que leur énergie verte provient des obligations d'achat (pour lesquelles EDF est compensée) ou de l'énergie hydraulique bon marché.

Malgré toutes ces incertitudes, les premiers appels d'offres ont vu le jour à Lorient, dans la Loire et à Limoges, et nombreuses sont les collectivités à se poser la question. Jamais en tout cas elles n'ont autant parlé d'électricité que pendant ces 3 dernières années, ce qui est déjà positif.

COMMENT CONSOMMER DE L'ÉLECTRICITÉ VERTE ? LE MÉCANISME DES CERTIFICATS VERTS COMME MOYEN DE GARANTIR CETTE CONSOMMATION

Diane LESCOT
Observ'ER

Observ'ER est une association fondée en 1980 qui promeut les énergies renouvelables par une meilleure connaissance des secteurs, en dressant, notamment, un inventaire de la production mondiale d'électricité d'origine renouvelable.

On recense 6 sources principales d'ENR : hydraulique, photovoltaïque, éolienne, géothermique, biogaz et bois énergie (des énergies dites « de flux » par opposition aux énergies « de stock »). Le raccordement direct d'un consommateur à une source de production verte est quasi-impossible.

Deux solutions s'offrent au consommateur désireux de s'assurer que l'électricité produite à partir d'ENR est injectée à son intention sur le réseau : l'audit et les certificats verts.

Audit et certificats verts

L'audit, réalisé par un organisme indépendant, consiste à **attester a posteriori** qu'un volume d'électricité verte a été injecté dans le réseau sur une période donnée et qu'il est équivalent au volume vendu sur cette période.

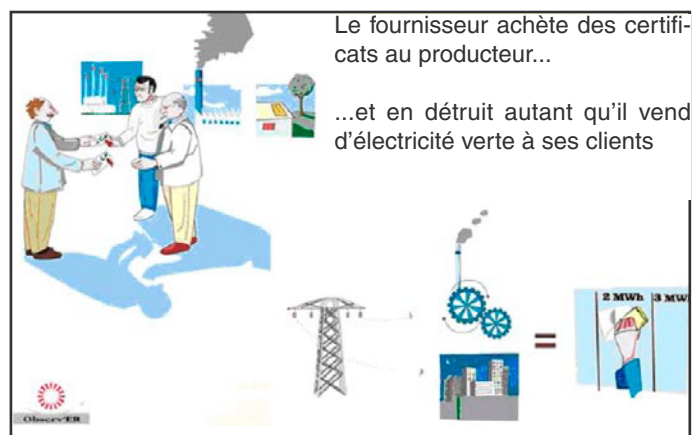
Le mécanisme des certificats verts se fonde sur le principe de la séparation de la qualité environnementale de la quantité physique d'énergie. L'électricité physique est commercialisée « normalement sur le réseau ». Les certificats verts sont fournis aux producteurs d'électricité verte par une autorité compétente (un « institut d'émission ») et sont vendus à des acteurs (fournisseurs ou consommateurs finaux).

En somme, **la valeur du certificat vert est commercialisée séparément, et fait l'objet d'un marché.**

Les certificats verts sont fournis par Observ'ER, et des relevés de production sont effectués tous les mois pour créditer le compte du producteur (1 MWh d'origine verte équivaut à 1 certificat vert).

Chaque certificat mentionne le moment de production, la capacité de production, l'origine de l'énergie... L'électricité verte est ainsi parfaitement traçable.

Figure : le marché des certificats verts



Source : Diane Lescot, Observ'ER

Le rôle d'Observ'ER

Observ'ER est l'un des instituts d'émission de certificats européens chargé d'enregistrer les installations, de superviser le contrôle, de délivrer les certificats aux producteurs et de gérer la base de données. Ainsi, le consommateur a la garantie que les certificats retirés par les fournisseurs pour leurs clients ne peuvent plus être utilisés.

Ce mécanisme s'inscrit dans le système Renewable energy certificate system (RECS) harmonisé au niveau européen et permettant l'échange de certificats au sein de l'Union européenne⁴.

De nombreux moyens permettent une organisation efficace et vigilante du marché :

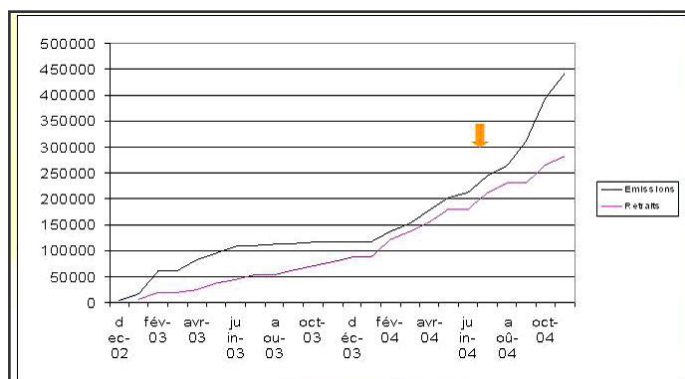
- une instance de régulation : Observ'ER
- des règles strictes
- une déontologie (indépendance, neutralité et confidentialité)
- des contrôles et des audits
- des moyens techniques (infrastructure informatique)
- un suivi (indicateurs, rapport annuel d'activité)

L'état du marché

En date du 30 novembre 2004, deux tiers des certificats ont été retirés, et les capacités de production d'électricité renouvelable enregistrées dans la base de données d'Observ'ER représentaient 1/22^e des capacités installées d'électricité renouvelable en France (soit 915 MW enregistrés). A cette date, les sources principales d'électricité verte enregistrées dans la base de données

étaient l'hydraulique, le biogaz, l'incinération d'ordures ménagères, et l'éolien.

Figure : augmentation des émissions de certificats et du retrait en France (le nombre de certificats équivaut au nombre de MWh)



Source : Diane Lescot, Observ'ER

Consommer de l'électricité verte pour une collectivité aidera à développer les énergies non polluantes, sans investissements lourds sur son territoire et en valorisant la ressource là où son potentiel est le plus important⁵.

ECHANGES AVEC LA SALLE

De la salle (Hélène Borel, élue d'Epinau-sous Sénart dans l'Essonne)

Notre commune est dotée d'une installation géothermique chauffant 80% des bâtiments communaux pour laquelle s'applique une TVA à 19,6%. GAZ DE FRANCE, avec une TVA à 5,5%, bénéficie d'un avantage contraire aux directives européennes.

Nicolas GARNIER

AMORCE se bat depuis 15 ans pour une TVA à 5,5% sur le chauffage urbain. En 1981, la loi sur la TVA n'a malheureusement pas mentionné les réseaux de chaleur et depuis, tous les gouvernements indiquent qu'ils sont favorables (EDF et GDF aussi), mais qu'ils ne le peuvent pas. Nous adoptons donc aujourd'hui une autre stratégie et tentons d'instaurer **un dispositif de compensation dans la loi de finances**.

De la salle (Greenpeace)

L'électricité verte ne coûte-t-elle pas le coût marginal de l'électricité ordinaire ?

Peut-on se voir proposer une offre verte seulement en acceptant de sortir du tarif ?

Diane LESCOT

Le prix du certificat vert provient de la négociation entre un acheteur et un vendeur.

Si une collectivité désire rester au tarif, elle peut en quelque sorte se « créer son offre » en achetant directement des certificats verts (en créant un compte dans la base Observ'ER) et en les détruisant elle-même au prorata de sa consommation.

Nicolas GARNIER

La loi du 3 janvier 2003 indique que la compensation reçue par EDF pour ses obligations d'achat est déduite du prix supplémentaire perçu par EDF lors de la commercialisation d'une offre verte.

De la salle

Un producteur vert revendant son énergie à EDF dans le cadre des obligations d'achat conserve-t-il le droit du certificat vert ou celui-ci revient-il automatiquement à EDF ?

Diane LESCOT

Suite à un arrêté du conseil d'Etat du 21 mai 2003, le producteur d'électricité d'origine renouvelable conserve le droit du certificat vert.

De la salle (Richard FRANCK, Aéroports de Paris)

En quoi les certificats verts font-ils augmenter la production d'électricité verte ?

Diane LESCOT

Certains fournisseurs ont mis en place des fonds garantissant la création de nouvelles capacités de production d'électricité verte. Par ailleurs, les revenus supplémentaires générés offrent aux producteurs de ré-investir dans leurs capacités et ainsi de les améliorer.

Nicolas GARNIER

Lorsque la demande dépasse l'offre, les producteurs sont enclins à produire plus d'électricité verte. On peut penser que l'effet sera limité tant que les consommateurs ne seront qu'incités. Mais l'arrivée de quotas de certificats verts et la remise en cause des obligations d'achat changeraient encore la donne (projet de loi en cours).

De la salle (Philippe GOUVERNEUR, société Enertrag France, construction et exploitation de parcs éoliens industriels)

Les droits attachés à la production d'électricité sont

mieux définis depuis les précisions apportées par le Conseil d'Etat. Cet arrêté s'est attaché essentiellement aux droits qui à l'époque n'étaient pas définis. C'est pourquoi le Conseil d'Etat a rendu cet arrêté. Quel prix atteint le certificat vert ?

Diane LESCOT

La fourchette est comprise entre 1 à 5 euros par MWh.

Nicolas GARNIER

La loi indique qu'un producteur ayant bénéficié une fois d'une obligation d'achat ne peut en bénéficier une deuxième fois. Cette disposition a effrayé le secteur de la cogénération, qui ne pourra plus revendre à EDF à échéance des contrats. Or, nombre d'entre eux arrivent à échéance dans les prochaines années.

Le secteur éolien, lui, est en phase d'investissement et n'est donc pas particulièrement préoccupé par cette disposition.

PRÉSENTATION DE LEURS OFFRES PAR LES 5 FOURNISSEURS

L'offre de DIRECT ENERGIE

Xavier CAÏTUCOLI
DIRECT ENERGIE

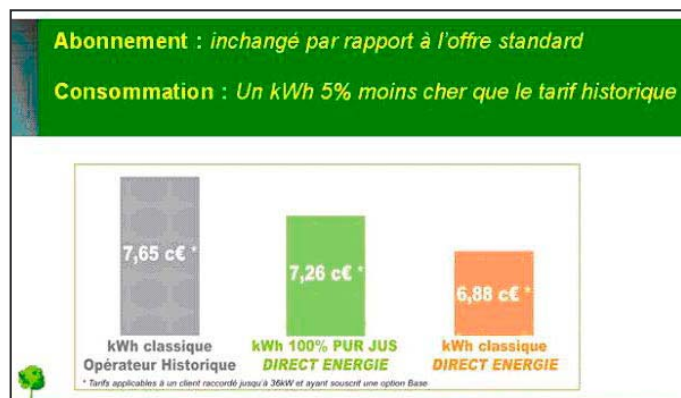
Notre offre d'électricité verte « 100% pur jus » entend démocratiser l'énergie verte.

La société DIRECT ENERGIE, créée en 2003⁶, vise les clients éligibles en 2004 ne disposant pas de courbes de charges mais simplement d'un index. L'objectif est d'atteindre 100 000 sites clients en 2007 (10 000 clients aujourd'hui).

La dimension économique de l'énergie verte est évidente : si un investissement devient plus rentable (grâce au mécanisme des certificats verts), les industriels investiront plus volontiers dans l'électricité verte. L'offre « 100% Pur jus » véhicule également une valeur sociale à laquelle nos clients sont sensibles.

L'offre très simple se fonde sur à 100% sur la petite hydraulique française et sa structure tarifaire est identique à celle des tarifs de rachat. Un kit de promotion et une lettre d'information régulière à destination des clients accompagnent cette offre.

Figure : l'offre verte de DIRECT ENERGIE



Source : Xavier CAÏTUCOLI, DIRECT ENERGIE

L'offre est aussi économique (5% moins chère que le tarif du fournisseur historique) : grâce à une technologie unique et une structure de coût légère, DIRECT ENERGIE donne donc aux clients une raison supplémentaire de trancher en faveur du développement durable. Les études montrent en effet que les clients, s'ils sont soucieux de l'environnement, rechignent à payer plus cher une offre verte.

L'offre d'EDF

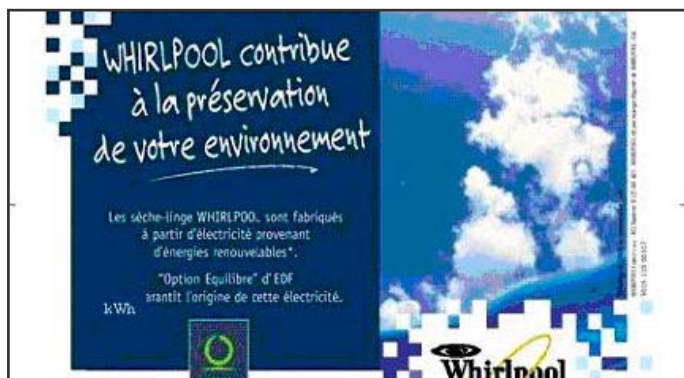
Olivier DAUBRESSE
EDF

L'offre « Equilibre » d'EDF apparue en novembre 2002 est historiquement la première offre verte du marché français. Cette offre est toujours proposée en complément d'une offre MDE (maîtrise de la demande en électricité).

EDF produit directement 87% de l'énergie verte proposée aux clients et achète 13% à d'autres producteurs. Son objectif est de produire en direct 21% de son électricité totale à partir de sources ENR en 2010, ce qui correspond à une augmentation annuelle de 2% (un objectif ambitieux).

Depuis le 1^{er} juillet 2004, 165 clients ont choisi l'offre Equilibre, et 72 millions de KWh Equilibre ont été achetés par nos clients depuis le lancement de l'offre. Avec cette offre, EDF a gagné la confiance de grandes marques très impliquées dans le développement durable (VEOLIA, AXA, UPSA, EAUX DE SAINT-AMAND...), **des clients qui n'hésitent pas à communiquer en interne ou en externe sur leur choix.**

Figure : exemple de communication d'un client



Source : Olivier Daubresse, EDF

Cette offre est une concrétisation simple de l'engagement en faveur du développement durable et s'appuie sur Observ'ER pour garantir l'origine de l'électricité. Aujourd'hui, EDF ne revend pas en offre verte l'électricité achetée dans le cadre de ses obligations d'achat, elle ne revend en offre verte que sa production interne. Enfin, EDF est engagée dans le développement durable à travers ses filiales dans l'éolien ou la biomasse.

L'offre d'ELECTRABEL SUEZ

Bertrand VANDEN ABEELE

Responsable des collectivités locales chez ELECTRABEL SUEZ

ELECTRABEL SUEZ est le principal groupe concurrent des opérateurs historiques : il est à la fois un producteur et un fournisseur d'électricité. Pour proposer une énergie verte à partir d'énergie hydraulique, la société s'est alliée à la COMPAGNIE NATIONALE DU RHONE, deuxième producteur français d'électricité (5% de la production).

Figure : l'offre décomposée « AlpEnergie »

AlpEnergie 25
Attestation de 25% renouvelable sans premium
AlpEnergie 100 (100% hydraulique)
Produit attesté renouvelable
1,2 €/MWh de premium dont 0,7 €/MWh pour le Fonds Nat
Option Energie
AlpEnergie 1000 (95% hydraulique et 5% de nouve
énergies renouvelables)
Produit attesté renouvelable
3 €/MWh de premium dont 2,5 €/MWh pour le Fonds Natur
Option Energie

Source : Bertrand Vanden Abeele, ELECTRABEL SUEZ

Le produit « AlpEnergie 1000 » est plutôt un produit d'appel et très peu de clients l'ont choisi aujourd'hui. Il permet d'alimenter un fonds nature destiné à financer des projets de production d'électricité d'origine renouvelable.

L'offre de GEG Gaz et électricité de Grenoble

Thierry JACQUIN

Directeur commercial de GEG Gaz et électricité de Grenoble

GEG est une entreprise locale de distribution, issue de la loi de 1946. A l'époque, certaines collectivités locales n'ont pas souhaité accoler leur distributeur à EDF. GEG est une société d'économie mixte employant 400 personnes pour un chiffre d'affaires de 90 millions d'euros. GEG est aussi un fournisseur d'électricité (95 000 clients), et un producteur grâce à 8 centrales hydroélectriques (0,1 TWh), 1 centrale de cogénération et des petites cogénérations urbaines.

GEG multiple les actions en faveur de l'environnement : promotion des véhicules au gaz naturel, de la production décentralisée, de la cogénération (représentant aujourd'hui 15% de la consommation de la Ville de Grenoble).

GEG est aussi très actif sur la maîtrise de la demande d'électricité, car **le kWh le moins polluant est toujours celui qui n'est pas utilisé, et également le moins cher !...**

Figure : l'offre verte de GEG

écoalp

L'offre Electricité Verte de Gaz Electricité de Grenoble

- **écoalp +** : GEG vous garantit 100% de vos consommations d'électricité en énergie renouvelable.

Vos Certificats verts

- Les certificats verts sont émis par Observ'ER et vous sont remis trimestriellement par GEG
- Les kWh certifiés verts sont injectés dans le réseau à partir des centrales hydroélectriques de GEG
- Ces centrales sont auditées et certifiées par Observ'ER



Source : Thierry Jacquin, GEG

L'offre « EcoAlp » ne fait que concrétiser une volonté stratégique de GEG et un engagement à long terme

depuis plus de 10 ans en faveur du développement durable.

Les certificats verts sur lesquels repose cette offre sont émis par Observ'ER. Le coût de gestion de ces certificats représente quelques dizaines de centimes par MWh.

L'offre de POWEO

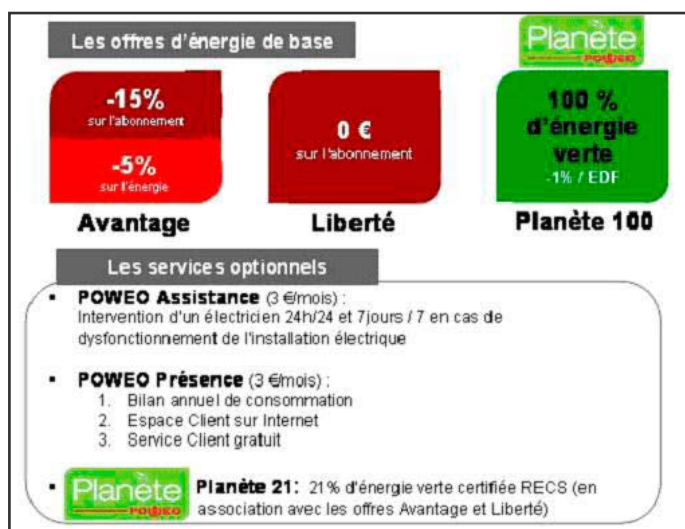
Hubert HANTHUTE

Responsable Ile-de-France de POWEO

POWEO est le premier opérateur d'électricité indépendant sur le marché français. Sa stratégie consiste à offrir des rabais importants (grâce à une structure de coûts fixes faibles) et des services supplémentaires (ampoules basse consommation, assistances diverses, maîtrise de la consommation des bâtiments, audit énergétique et énergie verte).

L'offre « Planète 100 » est composée à 100% d'électricité verte.

Figure : la situation de l'offre « Planète 100 »



Source : Hubert Hanthute, POWEO

N'étant pas producteur d'électricité, POWEO dispose de toute la légitimité pour faire baisser la facture et, par exemple, promouvoir les pré-audits énergétiques.

Par ailleurs, l'entreprise prépare un label de qualité européen en lien avec WWF, et les clients souhaitant contribuer à l'environnement peuvent, au-delà des certificats verts, abonder un fonds d'investissement dans l'éolien (Poweol).

Echanges avec la salle

De la salle (André RENAUD, gestionnaire d'un groupe scolaire de 1 300 élèves, le lycée St Charles à Athis-Mons, et adhérent à UFC Que Choisir)

Quels sont les surcoûts de l'électricité verte en moyenne pour le consommateur ?

Xavier CAÏTUCOLI (DIRECT ENERGIE)

L'offre « 100% pur jus » est 5% plus chère que le prix ordinaire de DIRECT ENERGIE mais 5% moins chère que le tarif régulé.

Bertrand VANDEN ABEELE (ELECTRABEL SUEZ)

L'offre « AlpEnergie » est commercialisée au même prix que le tarif régulé. C'est en étudiant l'ensemble de la consommation du client et en l'optimisant que des économies sont générées.

Hubert HANTHUTE (POWEO)

L'offre « Planète 100 » est inférieure d'1% au tarif régulé.

Thierry JACQUIN (GEG)

Nous étudions d'abord les besoins de nos clients et négocions ensuite l'offre en fonction du tarif régulé.

Olivier DAUBRESSE (EDF)

Le prix du « KWh Equilibre » est personnalisé en fonction du client (et pas suivant la quantité d'énergie). Le surcoût est en moyenne de 4 à 5%. Cependant, nous constatons qu'aujourd'hui beaucoup d'appels d'offres mettant en concurrence des fournisseurs d'électricité sont déclarés infructueux, et que certains clients grands comptes demandent à revenir au tarif.

De la salle (M. Richard FRANCK, Aéroports de Paris)

Comment fonctionne le fonds proposé par ELECTRABEL en complément de son offre verte ?

Bertrand VANDEN ABEELE (ELECTRABEL SUEZ)

Ce fonds est audité par le TUF (organisme de certification allemand) et dans les 3 ans, ELECTRABEL sera contraint de l'utiliser pour des investissements en outil de production vert, ou par exemple d'aider une collectivité locale décidant d'équiper de panneaux solaires ses bâtiments.

De la salle (agriculteur bio)

L'achat d'électricité verte rendrait encore plus cohérent mon système d'achats d'intrants. Reste que les coûts liés à la production de cette électricité paraissent peu transparents.

Thierry JACQUIN (GEG)

Dans le secteur de l'énergie, les énergies renouvelables sont subventionnées, pour compenser le surcoût systématique de l'électricité verte (quelle que soit l'énergie d'origine).

Hubert HANTHUTE (POWEO)

Le surcoût lié à l'énergie renouvelable est déjà couvert par la CSPE (part obligatoire de la facture d'électricité). Voilà pourquoi nous vous invitons à profiter de ces offres d'énergie verte ! Les prix des fournisseurs répercutent simplement le coût marginal de traçabilité des certificats verts.

De la salle (Monsieur FREMONT, élu d'une commune)

J'attire l'attention des communes : avant de négocier avec un fournisseur, **sachez combien dépense la commune**. Pour saisir toutes les factures imputables à ma commune, une année aura été nécessaire ! Ce métier est nouveau pour les collectivités locales !

De la salle (commune)

Je me méfie des propositions des fournisseurs quant à la MDE, qui devrait rester aux mains des techniciens de collectivités locales.

Par ailleurs, les ENR apparaissent peut-être d'emblée plus chères, mais le nucléaire cache des coûts sur la santé et l'environnement.

Xavier CAÏTUCOLI (DIRECT ENERGIE)

Au sujet des fonds d'investissement, l'espace publicitaire aujourd'hui imparti ne nous permet pas de les vendre à nos clients. Les moyens de production en place actuellement ont besoin de s'assurer une rentabilité : si les certificats ne garantissent pas un investissement vert, en tout cas ils garantissent un revenu, qui à l'avenir sera peut-être le seul.

Bertrand VANDEN ABEELE (ELECTRABEL SUEZ)

L'ouverture des marchés est une occasion formidable de se poser des questions sur l'énergie. C'est aussi grâce au marché dérégulé qu'EDF peut vendre de l'énergie verte. Les véritables inconnues à l'avenir sont plutôt du côté du tarif régulé dont l'augmentation est annoncée.

A titre d'illustration, la ville de Lorient⁸ aujourd'hui bénéficie d'un prix ferme sur 4 ans (indépendamment des augmentations du tarif), et de tous les services complémentaires à la fourniture.

TABLE RONDE / TÉMOIGNAGE DE COLLECTIVITÉS, ENTREPRISES AYANT SOUSCRIT UN CONTRAT D'ACHAT D'ÉLECTRICITÉ VERTE

Témoignage de l'hôtel Georges V

Martial MENEHINI, directeur technique de l'hôtel George V, représenté par Olivier DAUBRESSE, EDF

Le gestionnaire de biens nord-américain en possession du palace Georges V a intégré dans sa politique le recyclage et l'utilisation de produits respectueux de l'environnement. Désormais, tout produit sortant de l'hôtel est trié, l'hôtel vérifie la qualité de l'air, travaille en relation avec le service d'ordures ménagères, etc.

L'hôtel a donc choisi l'offre Equilibre d'EDF d'abord pour des raisons environnementales, mais aussi parce que l'actionnaire a compris que le surcoût était valorisable à travers une communication ad hoc.

Témoignage de la coopérative BIOCOOP

Hugues TOUSSAINT
BIOCOOP

BIOCOOP distribue depuis 20 ans des produits biologiques dans ses 230 magasins en France (10% du marché bio en France).

A l'origine de la coopérative, des consommateurs ont souhaité se rapprocher de la production pour favoriser la promotion de l'agriculture bio et s'approvisionner en produits frais à moindre coût. Progressivement les consommateurs bénévoles sont devenus des salariés à plein temps.

Cette préoccupation environnementale se prolonge dans la conception des magasins, dans lesquels un audit d'écoconception (financé par l'ADEME) a été mené. L'entreprise, dont les consommations d'électricité sont significatives en raison de la présence de chambres froides⁹, entend favoriser les énergies renouvelables et réduire sa facture.

BIOCOOP a sélectionné l'offre « EcoAlp » de GEG parmi les 5 fournisseurs.

POWEO et DIRECT ENERGIE nous ont semblé plus

commerçants que militants, et ELECTRABEL et EDF ont aussi été écartés en raison de leur implication dans le nucléaire.

Echanges avec la salle

De la salle (Xavier CAÏTUCOLI)
Ma présentation de l'offre DIRECT ENERGIE n'exclut pas les militants, mais insistait sur la volonté de faire adhérer le plus grand nombre dans l'intérêt des énergies renouvelables. Le développement de l'énergie ne saurait compter sur le seul engagement des environnementalistes.

De la salle (Hubert HANTHUTE)
Nous sommes très engagés sur le développement durable : il est rare qu'une PME en France se soit dotée d'un responsable du développement durable, comme l'a fait POWEO.

CLÔTURE

Marie-Pierre DIGARD

Conseillère régionale et présidente de l'ARENE

Merci aux contributeurs. Observ'ER et l'ARENE seront là pour répondre à toutes vos interrogations supplémentaires.

Je vous encourage à tester les solutions qui vous ont été présentées. Vous gérez des patrimoines immobiliers, des parcs de véhicules : vous pouvez être exemplaires de l'utilisation de l'énergie verte sur votre territoire.

SIGLES

ARENE : Agence régionale de l'environnement et des nouvelles énergies
CMP : Code des marchés publics
CSPE : Contribution au service public de l'électricité
ENR : Energies renouvelables
IDF : Ile-de-France
MDE : Maîtrise de la demande d'énergie
PME : Petite et moyenne entreprise

(Footnotes)

¹ Le 12 décembre 2004, les habitants de la commune de Champeaux (77) ont été appelés à se prononcer sur le projet d'éolien par référendum : 70% des votants ont voté contre le projet, qui est donc abandonné.

² Les distributeurs sont tenus d'acheter à prix fixé par l'Etat (selon la filière) toute production d'électricité d'origine renouvelable. Ces tarifs sont moins incitatifs pour la biomasse que pour l'éolien.

³ Directives sur les règles communes du marché de l'électricité du 16 décembre révisée le 26 juin 2003, livre blanc ENR (et la directive SER de décembre 2001), et livre vert sur la sécurité d'approvisionnement.

⁴ Excepté la Grèce mais les discussions sont en cours.

⁵ Plus d'informations sur le site www.energies-renouvelables.org

⁶ L'un des actionnaires principaux est la banque BNP PARIBAS.

⁷ La Ville de Grenoble est le principal actionnaire.

⁸ La Ville de Lorient a récemment clôturé un appel d'offres mettant en concurrence les fournisseurs.

⁹ 13 millions de KWh



Synthèse
Paris, 14 décembre 2004

©ARENE IDF 2004
94 bis avenue de Suffren
75015 Paris
Tel : 01 53 85 61 75
www.arenidf.org

Rédaction et montage de la synthèse :

AVERTI
La rédaction par des experts

Tel : 01.42.50.18.92
Site web : www.averti.fr